



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction définitive

Val-de-Travers – Noiraigue – BF 1296 – Place de la Gare 4

Description de l'ouvrage : Mise en conformité Construction d'un couvert lié au restaurant de l'auberge existante

Affectation parcelle : ZHMD

Requérant(s) : Nicole et Nicolas Joye, Auberge de Noiraigue, Place de la Gare 4, 2103 Noiraigue

Auteur des plans : Debiase architecture Sàrl, Veronica De Biase, Rue de Neuchâtel 15a, 2072 St-Blaise

SATAC : 119606

Décision spéciale : Art. 9.02.05 lettre b RAC (TOS) ; Art. 15 RCC (Pente de toits) ; Alignement

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **23 décembre 2024**.

Val-de-Travers, le 22 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

